

FOYER EDUCATIF  
« LA PASSERELLE »



***RAPPORT D'ACTIVITE***

*2*

*0*

*1*

*1*



## FOYER ÉDUCATIF "LA PASSERELLE"

---

### CONTACT :

8 bis rue du Puits Sucré  
91630 MAROLLES EN HUREPOIX  
Téléphone : 01.64.56.17.94  
Télécopie : 01.64.56.07.12

### ACCÈS :

**Par la route** : R.N. 20 - Après Arpajon, sortie  
Direction Évry.

**RER C** : Direction Saint-Martin d'Étampes -  
Gare "Marolles en Hurepoix".

---

### ACCUEIL :

"La Passerelle" reçoit des mineurs (10/21 ans) des deux sexes originaires, en priorité, du département de l'Essonne.

Les groupes sont verticaux et de petits effectifs (10 à 11 jeunes).

**Effectif : 45**

---

### MISSION :

Le Foyer Éducatif "La Passerelle" propose un accompagnement éducatif individualisé s'articulant autour de :

- L'accueil
- L'action éducative accompagnée d'un travail avec les familles
- L'éventualité d'une orientation
- L'insertion scolaire et professionnelle
- La prise d'autonomie

---

### FONCTIONNEMENT :

- Durée de prise en charge variable en fonction de chaque jeune.
- 3 foyers éducatifs accueillant 10 à 11 jeunes.
- 1 Service Appartements Partagés (S.A.P.), 13 places.
- Équipe pluri professionnelle travaillant en interdisciplinarité.
- Inter partenariat étroit avec les référents sociaux, les acteurs locaux de l'éducation spécialisée et l'insertion des jeunes.

---

### ADMISSION :

La demande d'admission se fait par courrier avec une présentation du jeune et les raisons du placement. Le chef de service éducatif évalue la faisabilité de l'admission au travers de rendez-vous. La décision d'admission du directeur intervient dans les délais les plus brefs.

---

**AGRÉMENT :**

L'établissement est agréé Aide Sociale à l'Enfance par le Conseil Général de l'Essonne.

---

**STRUCTURE :**

**Directeur : Emmanuel BRETON**

**Équipe :**

- Psychologues,
- Chefs de service,
- Éducateurs spécialisés,
- Éducateurs scolaires,
- Comptable,
- Économe,
- Secrétaire de direction,
- Secrétaire,
- Agents Techniques (Maîtresses de maison, Hommes d'entretien).

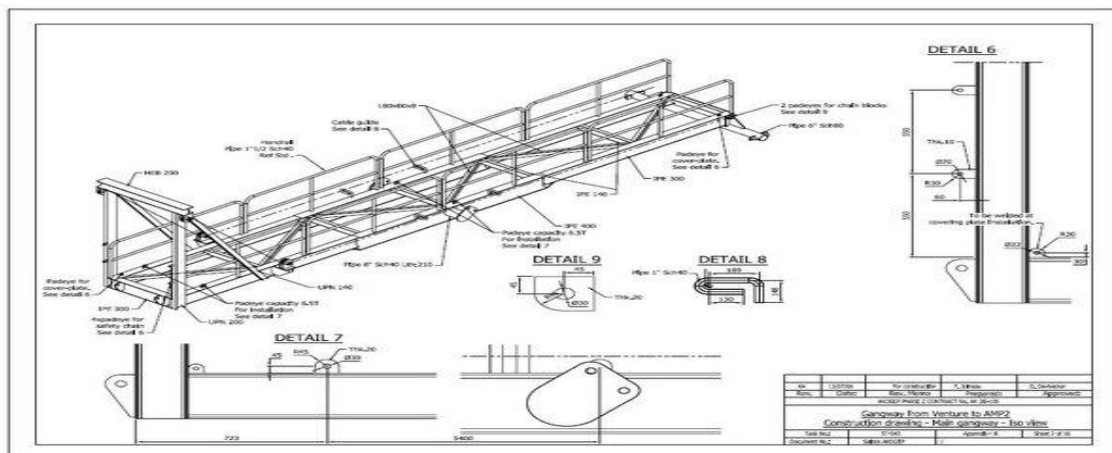
# Foyer Educatif LA PASSERELLE



## INTRODUCTION

Une passerelle est un élément compliqué à concevoir et à réaliser. Le besoin de la créer doit exister, être accepté, budgété et commandité. Une agence de concepteur avec des ingénieurs qualifiés doit étudier la question. Il est nécessaire d'avoir un plan de construction précis. Un bureau de contrôle doit confirmer et valider le travail fait. Il faut utiliser un matériau résistant et les pièces doivent être usinées avec soin. De plus, la construction doit être suivie et réalisée au plus juste par des techniciens compétents. Les forces mécaniques en présence peuvent être nombreuses et parfois antagonistes. La réalisation doit être solide mais également durable et d'un abord harmonieux si possible dans le paysage. Une passerelle sert à aller d'un point précis à un autre point précis pour enjamber un obstacle et sert à faire gagner du temps afin d'éviter de le contourner. Elle est utilisée par des individus et il est important de veiller à sa pérennité et donc à son entretien régulier. Cela peut paraître fragile mais elle doit être à l'épreuve du temps.

Je pourrais tout à fait continuer la métaphore et préciser davantage de points car vous avez bien compris le parallèle que j'effectue entre une passerelle et le foyer éducatif LA PASSERELLE. A l'aube du 20ème anniversaire de cette institution, je tiens à redire la pertinence de son existence pour les jeunes que nous accueillons, pour le chemin qu'ils y ont fait et qu'ils ont encore à faire et surtout pour leur permettre de contourner leurs obstacles.



L'année 2011 vient de se terminer et il est l'heure de prendre du recul, d'analyser ce qui s'est déroulé durant cette période, de voir ce que l'on peut en comprendre, de retenir ce qui peut faire expérience et surtout d'affirmer nos convictions et notre engagement dans le travail réalisé. Cette période a été riche et dense. Nous pouvons ainsi répertorier les avancées majeures pour l'institution sans pour autant les classer dans un ordre de priorité.

Le passage de 6,5 à 7 équivalents temps plein d'éducateurs par équipe est un bénéfice très important pour les accueils en collectif. Ainsi, depuis le passage aux 35 heures en 1999, il y avait un déficit de temps d'encadrement qui n'avait pas été assez compensé par l'embauche d'un salarié à mi-temps. Ce rectificatif important concernant l'encadrement éducatif va permettre une meilleure prise en compte du collectif d'adolescents. Nous avons pratiquement, dans le même temps, réalisé un travail de réorganisation du planning horaire des équipes éducatives. Car, depuis de longues années, les équipes s'étaient organisées avec un schéma d'horaire assez différent. Nous avons uniformisé les pratiques par le biais d'un référentiel commun.

Dans le cadre du séminaire de l'association, nous avons préparé et réalisé une intervention plénière visant à préciser les temps de responsabilisation d'un jeune lors de son parcours au sein de l'institution. Nous avons jalonné ce travail par des séquences de films correspondant à nos propos. Des éducateurs, des chefs de service éducatif et une psychologue ont réalisé ce travail qui a rencontré un vif intérêt. Nous avons souhaité le présenter au sein de l'institution lors d'une réunion générale de travail.

L'année a également été jalonnée de réunions de travail d'écriture afin de réaliser un texte fondateur pour l'institution sur la référence éducative. Ce dispositif est bien souvent utilisé sans trop être décrit, c'est pourquoi, il nous a semblé nécessaire de le faire pour que cette notion de référence appartienne à tous. Ce texte est en ligne sur le site internet de l'AVVEJ et consultable à l'adresse suivante :

[http://www.avvej.asso.fr/etablissement.php?id\\_etab=17&action=view\\_actu&id\\_actu=39](http://www.avvej.asso.fr/etablissement.php?id_etab=17&action=view_actu&id_actu=39)

Ce texte vient préciser et spécifier notre particularité et la richesse d'interventions des éducateurs auprès des adolescents que nous accueillons.

L'écriture du Projet de service éducatif de BRETIGNY SUR ORGE, anciennement nommé Service Alternatif en Groupe Restreint (SAGR) et depuis ce début d'année nommé : Service d'Appartements Partagés (SAP), était également un des axes de travail retenu pour cette année 2011. L'équipe s'est fortement mobilisée autour de ce projet d'écriture et je tiens à saluer la ténacité de Dominique MORILLE, chef de service éducatif, dans cette entreprise. Le projet a été validé au niveau institutionnel.

L'association réalise un bulletin d'information nommé « Le Flash » dans lequel chaque institution est amenée parfois à contribuer. Il est distribué chaque mois à chaque salarié et administrateur. Nous avons participé à cela et profité de ce biais pour préciser notre travail sur le parcours d'admission des jeunes au sein de l'institution. Ainsi, chacun, aux différents moments de l'admission, de la secrétaire à l'éducateur référent, a pu expliquer une étape dans cette procédure qu'est l'admission. L'accueil est déterminant à ce moment de l'admission et je vous propose de lire un des écrits qui n'a pu être publié sur cette notion, réalisé par une éducatrice, Karen SQUEDIN.

Accueil ... Selon la définition : l'accueil est la manière de se comporter avec quelqu'un quand on le reçoit...Réception que l'on fait à quelqu'un qui arrive ou par qui l'on est abordé. Accueil chaleureux, froid, faire un bon accueil un mauvais accueil.

Avoir l'accueil bienveillant. Ces derniers mots concernant l'accueil me tiennent à cœur.

Au Service d'Appartements Partagés (SAP), nous pensons que l'accueil dans un lieu, pour le jeune, est d'abord une séparation d'un ailleurs, d'une famille, un éloignement. Cela peut être source d'angoisses et d'appréhensions. Alors, il nous faut savoir pourquoi et comment penser son accueil, afin que la séparation d'avec son ailleurs soit structurante pour son développement, son épanouissement, le but étant qu'il soit acteur et trouve sa place sociale.

Comment offrir un bon accueil pour une bonne intégration dans un lieu de vie qui soit le sien sans être complètement, un « chez lui » ? L'accueil est le fondement de la relation. Il est un moment d'analyse des éléments et mécanismes qui sont en jeu.

Concrètement, au service d'appartements partagés, lorsqu'un jeune est passé par les différents entretiens d'admission avec le chef de service, la psychologue, il est déjà considéré comme acteur. En effet, il doit reprendre des rendez-vous pour confirmer son désir, son besoin de venir

au service. Le jeune est actif, au cœur de ses projets et ne subit pas le placement. Une fois qu'il a défendu sa place, il est présenté oralement par le chef de service éducatif à l'équipe lors d'une réunion hebdomadaire.

Dans la présentation à la réunion d'équipe sont décidés : l'éducateur référent, la date du Projet Educatif Personnalisé (PEP), la date et l'organisation du pot d'accueil, la date et l'organisation des achats du trousseau que le jeune gardera en quittant l'institution (couette, oreiller, housse, serviette et drap de bain, produits d'hygiène.), la date de l'état des lieux avec deux éducateurs et le fait de prévoir l'alimentation pour le jeune arrivant lors des courses hebdomadaires s'il est mineur, ou de l'argent liquide, s'il est majeur.

L'état des lieux, acté et systématique permettra, pour les majeurs, de récupérer ou non tout ou partie de la caution retenue chaque mois dans leur budget.

Le jour de l'arrivée du jeune, une boîte aux lettres lui est attribuée pour son courrier. Un dossier est préparé. Des documents le concernant seront mis dans le cahier d'astreinte. Nous restons vigilants à ce que l'accompagnateur du jeune puisse l'aider à transporter d'éventuels bagages sans pour autant éterniser les choses. Le jeune visitera l'appartement et commencera à s'y installer.

Puis le chef de service éducatif reçoit le jeune afin de : l'informer de la date de rendez-vous avec la psychologue, l'informer de ce qu'est le Projet Educatif Personnalisé, de lui remettre le règlement à signer, prendre rendez-vous avec la famille pour présenter le service, relire avec lui le Contrat de séjour.

Enfin il rejoindra l'éducateur au service qui lui expliquera, concernant l'accueil : la présentation générale du service, de l'équipe, les quelques points du règlement (droits et devoirs), la présentation de la référente éducative, les règles de vie, l'état des lieux de l'appartement, l'échange de numéros utiles, une carte téléphonique et le fonctionnement du budget.

Le jeune fera connaissance avec l'éducateur dans les tous premiers jours et aura des explications sur le fonctionnement du service. Le référent et l'équipe se donnent un temps d'observation. Ce temps, le jeune l'utilise aussi, observe, questionne autant de fois que nécessaire.

Concernant l'administratif, lors du premier entretien éducatif et dans les premiers jours d'arrivée du jeune, les éducateurs devront s'occuper des changements d'adresse à l'attention de la famille, l'école, l'employeur et prendront contact avec l'Aide Sociale à l'Enfance. L'éducateur fera un point concernant le transport, la copie des pièces d'identité, les photos, l'aspect médical, CMU et visite. Le jeune aura une présentation de ce qu'est le PEP (une date sera fixée pour le reprendre) et le jeune prendra connaissance et remplira avec l'éducateur la grille des acquis de l'autonomie.

Le jeune donnera son avis, son envie sur le pot d'accueil, organisera un repas ou autre au service avec tous les autres jeunes.

Lorsque l'on pense un accueil, il faut aussi l'avoir en tête au quotidien. Reconnaître l'importance d'aménagement d'espaces, d'outils éducatifs. Accueillir un jeune afin qu'il soit intégré à la réflexion et pourquoi pas à la décision. Quoi qu'il en soit, lorsque l'on accueille un jeune c'est pour le préparer à partir. Chose pas toujours facile, mais bien réelle et nécessaire.



La refondation du Conseil de la Vie Sociale était un des axes de travail de l'année car cette instance de participation était en sommeil jusqu'alors. Ainsi, même si il avait été créé en son temps, il était tombé en désuétude et il fallait relancer une nouvelle dynamique. Un groupe de travail s'est penché sur cette question et cela a abouti à la présentation en réunion générale du nouveau dispositif. Les élections des représentants des jeunes ont eu lieu en cette fin d'année et nous poursuivons les nominations et élections en vue d'une première réunion dans le premier semestre 2012.

Le lien avec les partenaires institutionnels se renforcent positivement. Nos efforts constants pour aller vers les autres et expliquer notre travail et nos actions trouvent parfois des conclusions pour le moins surprenantes comme peut en témoigner Nathalie METAIS, Chef de Service Educatif :

Novembre 2011, Fiona, jeune fille de 16 ans, décide de quitter le foyer un dimanche soir, sans autorisation. N'arrivant pas à la joindre, nous effectuons une déclaration de fugue auprès de la gendarmerie qui, dès le lendemain matin, reçoit l'accord du parquet pour mettre en place une géolocalisation du portable de la jeune fille. Il faut dire que nous étions inquiets parce que Fiona fréquente, depuis deux mois, un jeune homme connu des services de gendarmerie pour des faits de délinquance grave.

Très rapidement, Fiona est localisée vers le domicile de son copain mais les visites des gendarmes ne permettront pas de la trouver. Puis elle éteint son portable.

Plusieurs échanges quotidiens auront lieu entre la gendarmerie, la mère de Fiona et nous afin de se tenir au courant des moindres informations glanées partout où cela était possible : les camarades, le lycée ...

Un dispositif important est donc mis en place autour de cette fugue.

Le jeudi suivant, Fiona est revenue sur le pavillon en début de soirée. Les gendarmes ont immédiatement voulu la recevoir. Accompagnée d'une éducatrice, Fiona a pu entendre le lourd dispositif mis en place mais également l'angoisse que cela avait suscité auprès de nombreuses personnes.

Il nous était déjà arrivé d'échanger avec les gendarmes sur ce que nous mettions en place, lors du retour des jeunes en fugue. Ces échanges sont toujours très intéressants parce qu'ils amènent une autre dimension à notre réflexion, à notre métier et nous permettent de comprendre le leur. Le partenariat s'effectue alors par ces échanges, cette écoute.

Au moment de quitter la gendarmerie, il est rappelé à Fiona que cette fuite était une réelle mise en danger et que ses arguments : ras le bol de la collectivité et envie de vivre avec son copain, ne sont pas à la hauteur de ses prises de risques. Alors le gendarme dit à Fiona : « demain, tu nous prépares un gâteau au chocolat que tu viendras nous livrer avec un coulis de framboise, tu nous dois bien ça ! »

Fiona était déconcertée mais accepta la contrepartie.

Au pavillon, il nous est déjà arrivé de mettre en place ce type de « réparation » afin de sensibiliser le jeune tout en l'impliquant dans une démarche d'intérêt collectif.

Vendredi, en début d'après-midi, Fiona se rendait à la gendarmerie avec son gâteau confectionné le matin même. Une quarantaine de gendarmes était armée et prêts à partir en intervention. Fiona s'est sentie toute petite et a pu exprimer que son gâteau ne suffirait pas, elle semblait embêtée. Un des gendarmes la rassura et l'invita à le déposer à l'intérieur, qu'ils le dégusteraient dès leur retour. Fiona était impressionnée et se rendait alors compte de l'importance de leur tâche.

Quelques jours plus tard, deux gendarmes se déplacèrent jusqu'au foyer pour rapporter le plat et remercier Fiona.

Le lien existe, la parole circule, les jeunes l'entendent et y sont sensibles. Nous pouvons parfois penser que cette attitude de la gendarmerie pourrait amenuiser leur fonction mais nous constatons plutôt une mise en confiance et un réel partenariat avec un respect de nos métiers spécifiques. Les jeunes ne peuvent qu'en profiter.

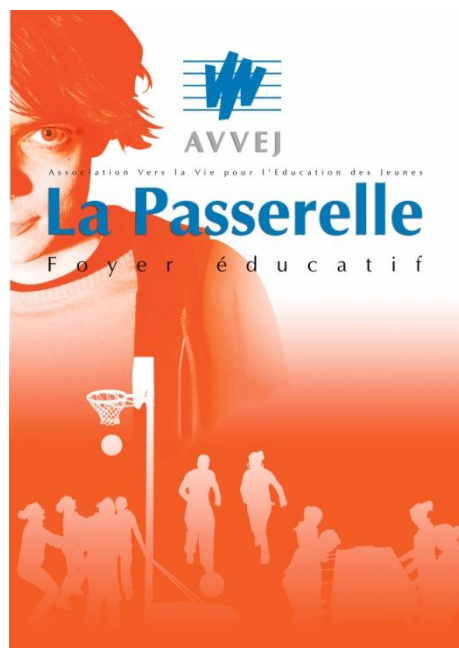
Il nous faut juste être très vigilants pour que les places de chacun soient préservées.



Je terminerai ce rapport d'activité par une précision sur nos pratiques éducatives et sur les temps de passage, les rites institutionnels. Le rendez-vous d'accueil est un moment important lors de l'arrivée d'un adolescent, c'est le premier. Nous le souhaitons comme un moment de passage en présence de l'éducateur référent du jeune à compter de ce jour. D'autres moments viennent jaloner et ponctuer le parcours d'un adolescent au sein de l'institution. Ainsi, il existe également le rendez-vous des deux mois qui est signifié par le directeur dès le moment de l'accueil et qui permet de faire le point, de savoir comment le placement se déroule, qui permet de discuter en présence du jeune de son implication dans ce nouveau lieu, de ses motivations, de ses difficultés. Cela se passe dans le bureau du directeur en présence du jeune, de son éducateur référent et du chef de service éducatif. C'est un temps important car c'est le moment de se rencontrer, d'explorer un peu plus les pistes de réflexion à venir. Il existe bien sûr d'autres moments comme la rédaction du Projet Educatif Personnalisé (PEP), les rendez-vous chez le magistrat lors de renouvellement de placement, les temps de synthèses, les demandes de prolongation d'accueil pour les majeurs, les rendez-vous de signature du contrat jeune majeur et bien sûr tous les rendez-vous liés au quotidien.

Cependant, et depuis peu, un autre temps vient jaloner le parcours d'un jeune à LA PASSERELLE ; il s'agit de son départ. Nous avons, tout dernièrement, rajouté ce moment institutionnel et ce par l'intermédiaire d'une jeune qui nous a incités à réfléchir à nos façons de faire, à nos habitudes. Elle nous a permis d'imaginer ce moment qui devient maintenant référence pour tous. Je l'en remercie, tout d'abord pour le chemin qu'elle a fait avec nous, mais également pour le chemin qu'elle nous a obligés à faire. Ce dernier rendez-vous vient acter la fin de séjour dans nos murs. C'est le moment de faire le point sur ce qui s'est déroulé durant le temps de l'accueil. Ce peut être un échange où la parole est livrée, offerte. Pour ponctuer cet entretien, nous avons demandé aux jeunes de laisser une trace. Il y a donc un tableau dans le bureau du directeur où chaque jeune lors de son départ peut signer et laisser une trace de son passage dans l'institution. Si au démarrage, les jeunes étaient un peu hésitants à écrire, ils s'autorisent aujourd'hui et inscrivent quelque chose de leur histoire dans ces murs avec leurs éducateurs. Il me semble que cela leur permet de devenir auteurs...de leurs vies, de leurs histoires...en inscrivant leur passage avec nous. C'est donc bien d'une passerelle vers l'avenir dont il s'agit.

**Emmanuel BRETON**  
Directeur



## **ACTIVITE du Foyer Educatif "LA PASSERELLE" du 01/01/2011 au 31/12/2011**

### **Présents au 1<sup>er</sup> janvier 2011 : 40**

En 2011, 144 dossiers de demande d'admission ont été reçus à "La Passerelle" dont 114 du département (78 des MDS, 9 de l'IDEF, les autres des différents services sociaux : SSE, AEMO, secteur associatif...).

18 ont abouti à une admission en 2011 (dont 4 dossiers de 2010) ; 14 sont encore à l'étude. 100 sont restés sans suite, soit de notre fait (faute de places disponibles, mauvaise orientation), soit de celui des mandants (admissions dans un autre établissement pour la plupart). 14 dossiers refusés (âge, sexe, problématique,...), 2 dossiers refusés après étude.

Nous avons été contactés pour 7 fratries.

### **Analyse des 144 dossiers "Demande d'admission" traités :**

|               | <b>Admis</b> | <b>Sans suite</b> | <b>Refus<br/>(âge, sexe,<br/>problématique)</b> | <b>Refus après<br/>étude</b> | <b>A l'étude</b> |
|---------------|--------------|-------------------|---|------------------------------|------------------|
| Essonne       | 16           | 77                | 11  | 0                            | 12               |
| Autres départ | 2            | 23                | 3   | 2                            | 2                |
| TOTAL         | 18*          | 100               | 14  | 2                            | 14               |

\* 4 dossiers de 2010

**ADMISSIONS : 18** - 9 garçons et 9 filles (quatre de ces admissions font suite à des demandes formulées en 2010).

#### Départements d'origine des jeunes admis :

- 16 de l'Essonne
- 2 de Paris (l'une des demandes a été faite par un établissement du département 78, l'autre par un établissement du département 92)

Les 18 demandes d'admission nous ont été formulées par :

- a) - l'Essonne : 16
  - les Maisons Départementales des Solidarités pour 10
  - l'Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille pour 2
  - Espace Adolescents 91 (AVVEJ) pour 3
  - le Service AEMO JCLT de Juvisy pour 1
- b) - les Yvelines : 1
  - le SAU 78 (AVVEJ)
- c) - les Hauts de Seine : 1
  - le SAU Colombes 92 (AVVEJ)

**Jeunes suivis du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011 : 58** (24 garçons et 34 filles) dont 2 fratries.

**Années de naissance des jeunes suivis en 2011 :**

|           |           |          |
|-----------|-----------|----------|
| 1990 : 1  | 1994 : 14 | 1998 : 2 |
| 1991 : 3  | 1995 : 7  | 1999 : 1 |
| 1992 : 11 | 1996 : 6  | 2000 : 1 |
| 1993 : 11 | 1997 : 1  |          |

**Origines des jeunes :**

| CONTINENTS | Jeunes suivis en 2011 (58) | Jeunes admis en 2011 (18) | Jeunes présents au 31/12/11 (38) |
|------------|----------------------------|---------------------------|----------------------------------|
| Europe     | 39                         | 13                        | 25                               |
| Afrique    | 18                         | 04                        | 12                               |
| Asie       | 1                          | 1                         | 1                                |

**Statuts :**

|                      | Des 58 jeunes suivis | Des 18 jeunes admis |
|----------------------|----------------------|---------------------|
| En Garde (Juge)      | 26                   | 12                  |
| Accueil Provisoire   | 9                    | 2                   |
| A.P. Article L 223-2 | 0                    | 3                   |
| Tutelle              | 2                    | 0                   |
| Contrat Jeune Majeur | 21                   | 1                   |

21 jeunes ont bénéficié d'une prise en charge au titre de jeune majeur :  
 15 étaient majeurs au 01/01/2011,  
 5 ont changé de statut au cours de l'année en devenant Jeunes Majeurs : 2 En Garde., 3 A.P. Article L 223-2,  
 1 jeune a été admise majeure.

**SORTIES : 20** (dont 3 admis en 2011)

| Années      | Garçons   | Filles    |
|-------------|-----------|-----------|
| 2010        | 7         | 15        |
| <b>2011</b> | <b>10</b> | <b>10</b> |

| Orientations           | Jeunes |
|------------------------|--------|
| Fin de prise en charge | 4      |
| Autonomie              | 2      |
| Exclusion              | 4      |
| Retour en famille      | 2      |
| Structures d'autonomie | 8      |

**Durée moyenne des prises en charge des 20 sortants** (dont 03 admis en cours d'année) : 650 jours (de 45 à 2180 jours), soit environ 21 mois ½.

**PRESENTS au 31 décembre 2011 : 38**

**TABLEAU COMPARATIF des MOUVEMENTS** sur les 5 dernières années d'exercice :

| <b>Années</b> | <b>Présents au 01/01</b> | <b>Admissions</b> | <b>Sorties</b> | <b>Présents au 31/12</b> |
|---------------|--------------------------|-------------------|----------------|--------------------------|
| 2007          | 42                       | 34                | 32             | 43                       |
| 2008          | 43                       | 23                | 31             | 35                       |
| 2009          | 35                       | 29                | 23             | 41                       |
| 2010          | 41                       | 21                | 22             | 40                       |
| <b>2011</b>   | <b>40</b>                | <b>18</b>         | <b>20</b>      | <b>38</b>                |

| <b>Présents au 01/01/11 :40</b> | <b>ADMISSIONS : 18</b> | <b>SORTIES : 20</b> | <b>Présents au 31/12/11 : 38</b> |
|---------------------------------|------------------------|---------------------|----------------------------------|
| ESSONNE                         | 16                     | 17                  | 32                               |
| Autres départements             | 02                     | 03                  | 06                               |

**Isabelle BARTOLINI**  
Secrétaire de Direction



**Foyer Educatif « La Passerelle »**

8 bis, rue du Puits Sucré 91630 Marolles en Hurepoix • Téléphone 01.64.56.17.94 • Télécopie 01.64.56.07.12

Courriel : [contact.lapasserelle@avvej.asso.fr](mailto:contact.lapasserelle@avvej.asso.fr)

Association Vers la Vie pour l'Education des Jeunes • Reconnue d'Utilité Publique • Groupement Vers la Vie • [www.avvej.asso.fr](http://www.avvej.asso.fr)